

## **CHAPITRE II BILAN ET OBJECTIFS**

### **I Bilan du diagnostic**

L'état des lieux présenté au chapitre précédent révèle les atouts et les contraintes inhérents à la combinaison spécifique des éléments physiques et humains qui ont présidé jusqu'à aujourd'hui au développement de la commune.

#### **Démographie**

*Atouts :*

- Une évolution démographique positive, alimentée par un apport migratoire.
- Dans l'ensemble la structure démographique communale est assez équilibrée

*Handicaps :*

- Un rythme de la croissance démographique qui diminue (baisse du taux de variation annuelle en raison de la baisse du solde migratoire).
- tendance au vieillissement : Baisse des 0-39 ans et augmentation des 60-75 ans.

#### **Logement**

*Atouts :*

- Une commune résidentielle (environ 84% de résidences principales).
- Un rythme de construction positif (3 à 4 logements par an).

*Handicaps :*

- Un taux de logements locatifs assez faible : seulement 28 logements.
- Faiblesse du parc de logements de type T1,T2 et T3 (23% du parc des résidences principales)

#### **Milieu physique**

*Atouts :*

- Territoire communal situé en terrain plat
- Présence de l'eau (rivières, rûs)

*Handicaps :*

- Risques importants d'inondations autour de l'Aisne et du Fourchon
- Présence de légers thalwegs qui peuvent entraîner des problèmes de coulées de boues et d'inondations liés aux eaux pluviales.
- Problèmes d'éboulements éventuels sur les rebords de côtes

#### **Milieu biologique**

*Atouts :*

- Richesse des écosystèmes liés à la forêt : milieu biologique des forêt de feuillus, des lisières,... Classement des espaces boisés en ZNIEFF.

- Valeur écologique des espaces naturels humides du fond de vallée et des étangs
- Présence de zones de contact (écotones), remarquables sources de bio diversité (contact prairie humide forêt, rivière forêt).

*Handicaps :*

- Fragilité des zones humides.
- Proximité forestière qui limite les potentialités de développement de l'agglomération.

### **Paysage naturel**

*Atouts :*

- La Commune est située à la limite de deux grandes entités paysagères : au Nord le paysage de la Forêt Domaniale de Laigue, au Sud le paysage ouvert de la vallée de l'Aisne. Le paysage de Rethondes s'enrichit de ces deux influences.
- Commune en situation de fond de vallée, limitée par des arrières plans boisés.
- Caractère pittoresque remarquable des paysages des bords de l'Aisne
- Vues remarquables sur les monts de la Forêt de Compiègne (Mont saint Marc)

*Handicaps :*

- Commune en situation de fond de vallée
- Impact visuel des lotissements en entrées d'agglomération, peu intégrés au paysage environnant.

### **Paysage urbain**

*Atouts :*

- Agglomération inscrite sur un espace plat : facilité d'implantation du bâti
- Présence d'îlots urbains à caractère patrimoniaux qui structurent le centre bourg.
- Forme urbaine équilibrée et relativement maillée.
- Développement urbain concentrique.
- Caractère pittoresque des fronts bâtis le long de l'Aisne.
- L'entrée Sud présente une forte valeur paysagère

*Handicaps :*

- Perte de référence de la forme urbaine du village dans les nouvelles implantations.
- Présence d'un tissu urbain sans valeur identitaire : Le tissu pavillonnaire présent sur le Nord et l'Ouest de la commune.
- Les entrées de ville Nord et Ouest présentent une faible qualité paysagère.

### **Circulation et déplacements**

*Atouts :*

- Existence d'un réseau de voies connectées aux agglomérations voisines.
- En agglomération, voies qui accordent de la place aux piétons

- Nombreux chemins forestiers qui créent un maillage en étoiles dans la Forêt Domaniale de Laigue.

*Handicap :*

- Voies étroites
- Problème de sécurisation de l'entrée ouest du village.
- Importance de la vitesse sur la RD.
- Le nombre de chemins ruraux est insuffisant sur l'espace agricole

## **II. Le cadre supra-communal**

Le Schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration.

## **III. Les objectifs : Le parti d'aménagement**

### *III.1. Présentation du parti d'aménagement*

**Le parti d'aménagement s'organise autour de huit thèmes qui ont organisé le PADD :** (voir le PADD – dossier de PLU.)

#### **1. Environnement :**

- Préserver la structure forestière existant sur la commune
- Préserver les passages des grands animaux transitant sur le territoire communal,
- Préserver les milieux naturels sensibles (prairies humides, bords de rivière)
- Prendre en compte du risque inondation.

#### **2. paysages naturels:**

- Paysager l'entrée ouest du village
- Préserver les principaux cônes de vue sur le village (rivière et collines boisées).
- Créer un tour de village et renforcer la lisibilité du centre du village.

#### **3. Architecture et urbanisme :**

- Préserver les tissus urbains patrimoniaux et l'équilibre et le maillage du bourg et respecter l'organisation urbaine existante
- Préserver le parc du château de toute urbanisation complémentaire
- Inscrire l'urbanisation dans la continuité de l'existant et remplir les "vides urbains".

#### **4. Réseaux :**

- Continuer l'enfouissement des réseaux
- Assurer une bonne défense incendie sur tout le village.

**5. Déplacement et sécurité :**

- Résoudre les problèmes de sécurité routière (vitesse élevée) sur la route départementale.
- Préserver et valoriser le système des chemins dans un but social et touristique
- Sécuriser l'entrée ouest du village.

**6. Economie :**

- Préserver et développer l'emploi sur le territoire communal en favorisant l'accueil de commerçants, d'artisans, des professions indépendantes sur la commune,
- Affirmer la vocation d'accueil touristique du village

**7. Socio-démographie et habitat :**

Choix de l'option dite de développement modéré tendance haute : 4 logements par an. Avant d'opter pour son parti d'aménagement futur, la commune a examiné plusieurs hypothèses de développement.

**a. Développement tendanciel Tendance basse :**

Taux de variation annuel : 0,3%

Si le fléchissement de la croissance démographique, entamé depuis 1982, ne cesse dans les années à venir de progresser de façon continue et proportionnelle, le taux de la croissance démographique se situera aux alentours des 0,3%.

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	723	263

**Caractéristiques :**

- Augmentation de la population : entre 4 et 5% en 15 ans, soit 2 personnes par an.
- Besoin estimé : entre 0,5 et 1 logement par an.

**Cette option aurait les conséquences suivantes :**

- Un vieillissement à terme de la population : tassement de la pyramide des âges : très faible renouvellement de la tranche d'âge des 0-19 ans. Cette situation apparaît donc insuffisante pour assurer convenablement le renouvellement de la population. Remarque : Dans cette situation, le solde migratoire est considéré comme nul. La population locale est alors alimentée uniquement par le solde naturel.

**b. Développement tendanciel Tendance haute :**

Entre le modèle départemental 1990-1999 (0,61%) et communal actuel (0,7%).

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	758-768	276-279

**Caractéristiques :**

- Augmentation de population : 10% en 15 ans, soit 4 à 5 personnes par an.
- Besoin estimé : 1 à 2 logements par an.

**Cette option aurait les conséquences suivantes :**

- Légère stabilisation du vieillissement de la population : faible renouvellement.

**c. Développement modéré Tendance basse :**

modèle cantonal 1990-1999 (entre 0,9% et 1%)

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	797	290

**Caractéristiques :**

- Augmentation de population : 15% en 15 ans, soit 7 personnes par an.
- Besoin estimé : 2 à 3 logements par an.

**Cette option aurait les conséquences suivantes :**

- Cette option provoquera un développement modéré de la commune, sans excès. En ce qui concerne l'âge de la population, on notera approximativement les mêmes caractéristiques qu'actuellement.

**d. Développement modéré Tendance haute :**

Modèle communal 1990-1999 (entre 1,3 et 1,5%)

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	848-865	309-315

**Caractéristiques :**

- Augmentation de population : entre 24% en 15 ans, soit 10 à 12 personnes par an.
- Besoin estimé : 4 logements par an.

**Cette option aurait les conséquences suivantes :**

- Stabilisation de la population, voir un léger rajeunissement de la population locale

- Extension des réseaux.

#### e. Développement soutenu Tendance basse

Modèle communal 1982-1990 (2%)

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	931	339

##### *Caractéristiques :*

- Augmentation de population : 35% en 15 ans, soit entre 15 et 16 personnes par an.
- Besoin estimé : 5 à 6 logements par an.

##### *Cette option aurait les conséquences suivantes :*

- Un renouvellement assuré et un rajeunissement de la population communale
- Une demande en équipements (scolaire, sportifs, culturels, ...)

#### f. Développement soutenu Tendance haute :

Situation intermédiaire entre l'option précédente et suivante (2,5%)

Année	Population	Logement
1999	668	243
2004	692	252
2019	1002	364

##### *Caractéristiques :*

- Augmentation de population : 45% en 15 ans, soit entre 20 et 21 personnes par an.
- Besoin estimé : 7 à 8 logements par an.

##### *Cette option aurait les conséquences suivantes :*

- Mêmes conséquences que l'option précédente mais un peu plus renforcés.

### *III.2. Compatibilité du parti d'aménagement avec les textes législatifs concernant l'environnement et l'urbanisme*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Rethondes a été réalisé dans le cadre du Développement Durable. C'est pourquoi, l'ensemble des textes législatifs concernant l'environnement et l'urbanisme ont été prises en compte.